

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 13 février 2026 à 18H30.

Par suite d'une convocation en date du 09/02/2026, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 13/02/2026, à 18H30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s: M.PAINCO Paul - Mme RIGAUD Véronique - M.PLAUZOLLES Bastien - Mme DEVIENNE Patricia - M.BALAYÉ Christian - M. JAMMES Jean-François - M. BROUSSEAU Pierre - Mme BALAYÉ Cynthia.

Absent(e)s : M. PLAUZOLLES Mathieu - M.LAGUZOU Max

Procuration (s) : M. PLAUZOLLES Mathieu donne pouvoir à M.PLAUZOLLES Bastien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Patricia DEVIENNE est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 16 janvier 2026.
- Délibération : présentation et vote du CFU 2025.
- Délibération : modification des statuts de la CCPLM.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
 - Carnet noir
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table.

Monsieur le Maire ayant questionné l'assemblée, le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du mercredi 16 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION

« Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 »

Madame la première adjointe présente le CFU 2025 aux membres du conseil municipal.

COMMUNE DE HOUNOUX

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	151 760,00	151 919,23	303 679,23
	Recettes réalisées	B	19 259,90	156 600,39	175 860,29
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	146 166,74	456 080,00	602 246,74
	Dépenses réalisées	E	91 797,05	137 141,48	228 938,53
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice 2025	G=B-E	-72 537,15	19 458,91	-53 078,24
Résultats antérieurs reportés 2024	Résultats antérieurs reportés 2025	H	-5 593,26	304 160,77	298 567,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture Fonctionnement	Excédent / Déficit	G+H	-78 130,41	323 619,68	245 489,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	-78 130,41	323 619,68	245 489,27

Après que Monsieur le maire se soit retiré de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le CFU de l'année 2025.

En conclusion, le résultat financier de 2025 dégage un excédent de fonctionnement de gestion de 245 489,27 €. La commune dispose donc pour 2026, de moyens financiers nécessaires afin d'investir et d'assurer les services utiles au quotidien des Honosaises et Honosais. Ce résultat a été réalisé sans avoir modifié les taux de la fiscalité communale et ce malgré un contexte économique inflationniste.

DELIBERATION

« Modification des statuts de la CCPLM »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement" ; laquelle a introduit la possibilité pour les communautés de communes d'être compétentes à titre obligatoire pour l'une de ces compétences ou les deux, ou les exercer à titre facultatif.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2014 modifiant le périmètre de la CCPLM,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024 approuvant la modification des statuts de la CCPLM

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aude en date du 18 mars 2025 portant modification des statuts de la CCPLM,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2025 approuvant la modification des statuts de la CCPLM

Considérant que suite à l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI-2017-002 en date du 4 décembre 2017 portant

COMMUNE DE HOUNOUX

transfert des compétences eau et assainissement, la CCPLM exerce la compétence précitée au titre des compétences optionnelles,

Considérant que les compétences "eau" ou "assainissement" transférées par une commune à sa communauté de communes de rattachement sont devenues obligatoires à compter de la promulgation de la loi du 11 avril 2025,

le caractère facultatif du transfert ne vaut que postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi. Il est donc nécessaire de procéder à la modification des statuts, en retirant les compétences "eau" et "assainissement collectif et non collectif" des compétences optionnelles et à les inscrire au titre des compétences obligatoires.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts de la CCPLM

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

TRAVAUX

Travaux réalisés :

- Peinture de la grille de l'appartement Sud.
- Changement des deux poignées des deux appartements et d'un barillet.
- Changement des deux flexibles de douches dans les deux appartements de la mairie.

Travaux en cours :

- Réalisation du mur en pierres sous le monument aux morts.
- Réfection totale de l'approvisionnement électrique du réseau de la Mairie (dossier en cours de traitement par ENEDIS).
- Démontage et nettoyage de la crèche et des décorations de Noël.

Travaux à venir :

- Remplacement de la station de relevage de la rue du Barry (CCPLM) 1^{er} trimestre 2026.
- Mise en place d'un éclairage solaire sur la terrasse du foyer municipal.
- Réparation d'un éclairage public défectueux dans le village et la Peyre Blanche (devis reçu).
- Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre Blanche (réponse SYADEN : étalement des réalisations sur les prochains exercices).
- Réaménagement du garage en face la mairie et construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins (2026).
- Peinture du portail du cimetière et changement de la serrure de la porte d'entrée de l'église (devis demandé) (2026).
- Réfection du mur Sud de l'église (2026).
- Peinture des grilles de la cour de la mairie (2026).
- Construction d'une armoire électrique dans le couloir de la mairie dans laquelle sera installée le tableau général électrique du bâtiment (matériaux commandés).
- Mise en place d'un coffret électrique en façade Nord de la mairie.

VOIRIE

Travaux réalisés :

- Remplacement de deux poubelles couvercles jaunes après leur dégradation.
- Nettoyage des cunettes longeant les différentes voiries de la commune.
- Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

COMMUNE DE HOUNOUX

- Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.
- Travaux de tonte des chemins communaux, du cimetière et du chemin de derrière.
- Nettoyage des regards et des caniveaux.
- Bouchage des trous sur la voirie. L'herbe de tous les chemins communaux a été tondu par l'employé municipal.

Travaux en cours :

- Réfection de la voirie communale.

Travaux à venir :

- Mise en place de la signalétique (numéros des habitations) dans le cadre de l'adressage.
- Goudronnage de la fin du chemin de la Peyre Blanche menant à Montgradail (attente du feu vert de la commune de Montgradail) (2026).
- Bouchage des trous sur la voirie communale.
- Travaux d'entretien des chemins ruraux (GR7).

POUR RAPPEL :

- Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)
- Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels (possibilité de livraison).
- Un composteur est à la disposition des habitants, un nouveau a été commandé au SMICTOM.

ACHATS

Achats réalisés :

- Achat Monsieur Bricolage 209€.
- Essence 50€

Achats prévisionnels :

- Barrières de protection du dessus du mur de la route des deux Mers.
- Un groupe électrogène.

ACTUALITES

La tempête Nils n'a pas épargné notre commune. La commune a fait face pendant 08H00 à des vents d'une violence extrême. Le département était placé en vigilance rouge pour vents violents entre 06H00 et 14H00 ce jeudi 12 février 2026. Dans le village, le passage de la tempête a fait des dégâts relatifs. Le plus gros d'entre eux se situe au niveau du monument aux morts. En fin de nuit un pin s'est déraciné et est tombé sur le monument religieux implanté à côté du monument aux morts. Dans sa chute il a cassé la belle croix centenaire, écrasé le mât pavillon ainsi qu'une partie de la grille qui clôture cet espace. Les habitants ont vécu huit heures face aux vents extrêmes. En amont, dès qu'il en a été informé, Monsieur le maire a alerté la population qui a bien suivi les recommandations de sécurité prescrites. Dès le plus gros de la tempête passé, Monsieur le maire appuyé de madame la troisième adjointe ont parcouru la commune afin de contrôler les axes routiers. Muni de tronçonneuses ils ont dégagé par ci par là des branches voire des arbustes tombés sur la voirie. Quelques autres dégâts sont à signaler notamment le décrochage d'une partie de la rive du foyer municipal qui aurait pu avoir de graves conséquences. Monsieur le maire a prévenu les assurances afin que soient pris en compte les dommages occasionnés par le passage de cette tempête.

Le mercredi 11 février 2026, un glissement de terrain est survenu suite aux fortes pluies tombées ces derniers jours sur la commune non loin de la station d'épuration. Dès connaissance de cet incident Monsieur le maire a prévenu les services responsables des routes du département qui rapidement sont venus analyser la situation. Les lieux ont été matérialisés par une signalétique adéquate par notre employé municipal.

CARNET NOIR

COMMUNE DE HOUNOUX

C'est avec grande émotion et tristesse que la commune a été informée du décès, à Perpignan, de notre ami Louis GAU, originaire du village survenu le 27 janvier 2026. Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 02 février 2026, à 14H00 heures en la chapelle de la Sainte famille, rue Frédéric Bartholdi à Perpignan, suivies de l'inhumation au cimetière Villeplane de Limoux le même jour à 17H00. Le Conseil Municipal a présenté ses sincères condoléances à la famille.

QUESTIONS DIVERSES

→ Suite à l'information transmise au fournisseur d'électricité ENEDIS par Monsieur le Maire cette société est venue sécuriser le poteau cassé sur le Chemin de Fanjeaux ainsi que celui dégradé route des deux mers. Prochainement cette société viendra procéder à son changement entre le 09 février 2026 au dimanche 1^{er} mars 2026. Cette même entreprise procèdera aussi au remplacement de celui situé Route des Deux Mers. Les deux arrêtés ont été rédigés en ce sens et envoyés.

DIVERS

→ Monsieur le Maire a passé commande des séries de photos pour l'édition 2026 des Chemins de photo pour la commune.

→ Le lundi 19 janvier 2026, Monsieur le Maire a signé le bail de location de l'appartement Sud avec le futur occupant.

→ Le mardi 20 janvier 2026 il a été signalé à la société Orange que trois de leurs poteaux présentaient des problèmes. Le mardi 20 janvier 2026 a eu lieu en préfecture une formation EIREL.

Ce même jour Madame la secrétaire générale et Madame la troisième adjointe ont suivi une formation en visio conférence sur l'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) qui permet une transmission sécurisée des résultats électoraux entre communes et la préfecture ».

→ Le dimanche 25 janvier 2026 à 15H00, le Comité des Fêtes a organisé un loto.

→ Le lundi 26 janvier 2026, Monsieur le Maire a signalé à la DDTMHV de l'Aude un petit glissement de terrain qui s'est produit sur la D 263.

→ Le lundi 02 février 2026, entrée du locataire dans l'appartement SUD.

→ Le jeudi 05 février 2026, monsieur le maire avait rendez-vous avec un artisan ferronnier afin d'avoir un second devis pour la réfection du portail du cimetière ainsi que pour le remplacement ou la réparation de la serrure de la porte de l'église.

→ Le vendredi 06 février 2026, la mairie a été ouverte exceptionnellement afin de pouvoir accueillir les personnes désireuses de s'inscrire sur les listes électorales pour les municipales des 15 et 22 mars 2026.

→ Le jeudi 12 février 2026, passage de la tempête Nils.

AGENDA

→ Le vendredi 20 février 2026, réunion de la Commission des listes électorales.

→ Le mardi 03 mars 2026, déplacement du disjoncteur de l'appartement Nord pour le positionner dans le coffret S20 existant en façade.

→ Le samedi 14 mars 2026, le comité des fêtes organise un repas (jambon braisé, pommes de terre). Disco en soirée.

→ Le dimanche 15 mars 2026 se tiendra le premier tour des élections municipales.

→ Le jeudi 02 avril 2026, changement du poteau ENEDIS chemin de Fanjeaux.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30 .